

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 21 février 2022

Délibération N°8 du 21 février 2022

Date de convocation **Etaient présents : (19)**
15.02..22 Maryline Fournier, Maire
 Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
 Serge Planchon, Dominique Paul Adjoints,
 Pascal Ancelot, Benoit Boudet, Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis
 Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle
 Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (4)**
Présents : 19
Votants : 22 Mickael Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle
 Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié, Guy
 Sénécal ayant donné délégation à Serge Planchon.

Secrétaire de séance : Isabelle Poulain

Travaux de mise en accessibilité de la poste – Sas intérieur. Demande de subvention

Michel Ménager, Adjoint au Maire,

expose que dans le cadre de son programme de travaux de mise aux normes d'accessibilité des Etablissements recevant du public, la commune procède aux travaux de mise en accessibilité du bureau de poste dont elle est propriétaire.

Une partie de ces travaux correspondant aux travaux de mise en conformité de l'accès à l'établissement comprenant la construction d'une rampe PMR et modification de la porte d'entrée seront réalisés cette année.

Les travaux d'aménagement du SAS intérieur, non conforme, seront l'objet d'une seconde phase comprenant les travaux de maçonnerie, menuiserie et peinture pour un montant qui s'élève suivant les devis établis par les entreprises MECD et Michel Christophe à 6 444,15 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de réaliser les travaux de mise aux normes d'accessibilité du sas intérieur du bureau de poste
- ✓ de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux pour la réalisation de ces travaux.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

